



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

**Afssa – dossier n°2070739
dossier lié n° 9600341**

Maisons-Alfort, le 17 janvier 2008

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
SUNNY PLUS, n° intrant 2070739**

LA DIRECTRICE GENERALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 20/12/2007 d'un dossier, déposé par NUFARM, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SUNNY PLUS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence IMAGE, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9600341, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2008 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour SUNNY PLUS est bien strictement identique à celle déclarée pour IMAGE ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation SUNNY PLUS, présentée par NUFARM, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit SUNNY PLUS.

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND